

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 4 – Fonction  
publique

Sous-domaine : 4.4 – Autres  
catégories de personnels

Objet : Adhésion au service  
des missions temporaires du  
centre de gestion de la  
fonction publique territoriale  
de l'Aude

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
21/06/2024

Date de publication de la  
présente délibération :

**27 JUIN 2024**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20240626-D202422-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt six du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Absent : Mr BONDOUI Régis,

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Philippe

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L 452-30 et L 452-44,

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- De pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,
- D'autoriser Mr le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Le Maire,

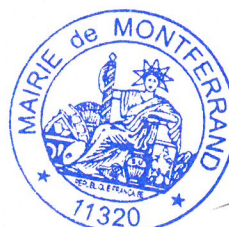
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans le respect des délais de recours en vigueur.

- Le recours peut être formé par courrier postal à l'adresse suivante : tribunal administratif de Montpellier – 6, rue Pitot – 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou par le biais de l'application informatique télé-recours, accessible par le 1 in suivant : <https://www.telerecours.fr>

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe Pradel,  
maire, le 27 juin 2024

2024 - 22